



NEWS IMPORTANTES DU MONTREUX TENNIS CLUB





Chères et Chers Membres,

C'est un grand plaisir de vous annoncer que la vie du club reprend et que les courts sont disponibles à partir du 11 mai 2020 ; comme le nouveau restaurant, dont vous aurez l'occasion de découvrir la nouvelle architecture et sa belle décoration, d'apprécier les nouveaux meubles, le plancher en bois et les plafonds insonorisés.

Pour être prêt(e) à faire une réservation sur votre ordinateur, ou mobile, le comité vous propose de suivre les points suivants :

Préparez votre carte de membre, mémorisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Nous ne sommes pas en possession de votre mot de passe, pour des raisons de confidentialité.

Au cas où vous avez oublié votre nom d'utilisateur, vous pouvez vous annoncer par mail à info@montreux-tennis-club.ch

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié », le système vous demande votre nom d'utilisateur ou votre adresse e-mail. Ensuite vous pouvez créer un nouveau mot de passe

Pour la perte du nom d'utilisateur cliquez sur « contacter le club » et suivez les instructions

Merci d'éviter de nous téléphoner pour la perte du nom d'utilisateur ou mot de passe et suivez les explications ci-dessus

Pour la perte de la carte de membre, annoncez-vous à notre adresse e-mail. Madame H. Grübel vous enverra une nouvelle carte au prix de CHF 30.—, avec un bulletin de versement.

Quel type de chaussures faut-il porter sur les nouveaux terrains du MTC ?

Nos terrains sont construits en terre battue « RedPlus ». Tous les modèles de chaussures de tennis pour terre battue sont admis

Mardi 28 Avril 2020

Avril 2020						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

[Réserver](#)
[Semainier](#)
[Contacter le club](#)

Se connecter :

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

Veillez prendre note qu'à partir de l'ouverture le 11 mai 2020 les heures de réservation ont changé :

Court 1 :	de 7h30 à 13h30	et	de 14h00 à 22h00
Court 2 :	de 7h30 à 13h30	et	de 14h00 à 22h00
Court 3 :	de 7h30 à 13h30	et	de 14h00 à 22h00

Court 4 – 5 et 6 de 07h00 jusqu'à 22h00, sans interruption

Ces changements sont dû à la possibilité de changer les réservations des membres, tournois ou autres, entre les différents terrains, en cas de nécessité pour des travaux ou d'autres raisons

Nous vous rappelons qu'à la fin de votre heure de jeu, le terrain doit être brossé d'après les indications affichées à la porte d'entrée ; et les lignes nettoyées avec la petite brosse.

A partir de la saison 2020, un nouveau système d'arrosage a été mis en place. A l'extérieur des courts, vous trouverez un boîtier avec les numéros des courts.

Notre gardien Richard Berger va afficher les instructions concernant l'arrosage à l'entrée du club-house (vers la borne).

Nouveau à partir de la saison 2020 : Une fois votre heure de jeu terminée, vous avez la possibilité, pour l'heure suivante, de faire une nouvelle réservation. (Par exemple vous jouez de 14h00 à 15h00, à 14h55 vous pouvez réserver un court pour 15h00). C'est possible depuis votre mobile.

Chères et Chers Membres, vous trouverez ci-dessous le plan de protection du Montreux Tennis Club. Veuillez attentivement lire ce document très important. C'est un règlement qui est exigé par l'OFSPPO et la Commune de Montreux.

Au club, Richard Berger est à votre disposition pour des questions ; il est également responsable de veiller au bon déroulement et à l'application de ce plan de protection

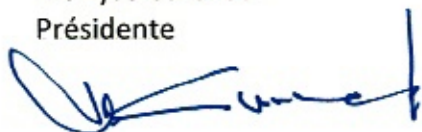
Chers membres, merci de suivre strictement les règles imposées par la Confédération et Swisstennis ! Protégez-vous vous-même mais également les autres personnes. Des contrôles très stricts seront assurés par le Canton et en cas de non-respect des règles, le MTC risque la fermeture immédiate !!

Le règlement pour le restaurant sera particulièrement « pointu » ! Vous trouverez ce règlement pour la restauration à l'intérieur du Restaurant. Son application demande de la rigueur et un investissement de chacun d'entre nous.

La discipline personnelle sera la garante du bon déroulement de cette reprise de notre saison de tennis.

Chères et Chers Membres, nous sommes heureux de vous retrouver au club.

Pour le comité
Marlyse Curchod
Présidente





Plan de protection du Montreux Tennis Club



Version 1.1, du 2 mai 2020

Personnes mandatées «Covid_19»

Marlyse Curchod, Présidente

Richard Berger, responsable de l'application de ce Plan de protection

marlyse.curchod@bluewin.ch

Mobile: +41 79 445 95 48

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, doit désigner la personne mandatée « COVID-19 » qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures

La personne mandatée « COVID-19 », pour le Montreux Tennis Club, est Madame Marlyse Curchod, Quai Ami Chessex 11, 1820 Montreux, marlyse.curchod@bluewin.ch, Mobile +41 79 445 95 48.

Le MTC a inscrit la personne mandatée « COVID-19 » dans l'administration des membres de Swiss Tennis

Notre gardien, Richard Berger, est à disposition sur place pour conseiller les membres ; il est responsable de l'application et du respect de ce règlement

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets, après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

Les WC disposent d'un système auto-nettoyant de la lunette

Les poignées des portes et autres surfaces (robinet, lavabo, etc.) sont régulièrement nettoyées et désinfectées par les utilisateurs en utilisant le gel hydro alcoolique prévu à cet effet et à disposition dans le club house

Les poubelles sont fermées et accessibles/utilisables par pression du pied

Les portes et les portails doivent être laissés entrouverts, dans la mesure du possible, afin qu'ils puissent être ouverts avec le pied pour minimiser les contacts

Des gants, à disposition chez le restaurateur, sont fournis pour les activités de balayage des courts et de nettoyage des lignes

L'entretien des courts est assuré, comme d'habitude, par le gardien des courts - Richard Berger - qui est également chargé du contrôle de l'application des directives de ce plan de protection

1.3. Éloignement social

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 m² sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Il ne peut y avoir plus de 4 personnes sur un court ce qui rend la présence éventuelle de spectateurs ou « joueurs en attente » interdite

Les bancs des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres

Le système de réservation des courts, PLUGIN, est disponible et doit impérativement être utilisé

Le MTC recommande de jouer de préférence des simples (étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double) ; toutefois, il en appelle au bon sens des membres pour respecter les dispositions de distance en cas de doubles qui sont tolérés

Le MTC, pendant cette période de limitation des activités, interdit la présence ainsi que la location à des invités non-membres et/ou de touristes sur les courts et n'en autorise l'accès qu'aux **membres du club et aux membres en congé**

1.4. Taille maximale des groupes pour l'école de tennis et l'école de compétition & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes - y compris le professeur - conformément aux directives officielles et les installations seront utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes et/ou rassemblements de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur d'entraînement, WC et espaces verts
Les vestiaires et les douches restent fermés (accès autorisé uniquement en début de saison pour « récupérer » raquettes et chaussures dans les casiers)
Le croisement dans les escaliers est à éviter puisque la distance de 2 mètres n'est pas garantie
Ceci implique que les joueurs et joueuses de tennis viennent au club en tenue de tennis
Les sacs de tennis et raquettes, ainsi que tous les objets personnels, doivent être conservés par les joueurs et joueuses de tennis et ne peuvent pas être laissés sans contrôle
Les changements de T-shirts peuvent se faire uniquement dans les WC

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et le restaurant du MTC. Les mesures suivantes sont applicables :

Affichage aux entrées du restaurant des directives pour l'utilisation des lieux en conformité avec les règles prescrites par la Confédération.
Le gérant du restaurant, José et son personnel, sont responsables de la stricte application de ces directives

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

La réservation à l'avance des courts est obligatoire grâce aux mesures/systèmes suivants :
Chaque joueur/joueuse doit impérativement s'inscrire sur le système habituel, soit par internet, soit directement à la borne située à gauche de la porte d'entrée du Club House. Cette inscription est actuellement le seul moyen fiable de permettre le traçage d'une éventuelle chaîne d'infection.
Pendant la durée d'application de ce plan de protection Covid_19, une confirmation de jeu à la borne n'est pas nécessaire.

Toutefois, un joueur/joueuse doit obligatoirement figurer sur le tableau de réservation !

Pendant la période de validité du plan de protection, à partir du 11 mai 2020 et jusqu'à nouvel avis, les réservations ne doivent pas être confirmées sur la borne (pour éviter des contacts avec d'autres joueurs et avec l'écran et le clavier).

1.6. Personnes particulièrement vulnérables ou présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Le MTC recommande aux Seniors (65+) d'utiliser principalement les plages horaires peu fréquentées suivantes : le matin de 0900 à 1100 heures ou l'après-midi entre 1400 et 1600 heures et d'éviter ainsi les heures de forte affluence entre 1700 et 2200 heures

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ni de s'entraîner ni d'accompagner des joueurs/joueuses au MTC. Elles restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. A cet effet, il est impératif d'informer immédiatement le(s) partenaire(s) de jeu des symptômes de maladie

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du Montreux Tennis Club ont été communiquées le 6 mai 2020 à l'ensemble des membres actifs et passifs via le canal internet (par email)

L'affiche de l'OFSP a été placardée dans le Club House du Montreux Tennis Club et sur les vitres. En plus, l'affiche de Swiss Tennis « Comment nous protéger sur le court de tennis » a été placardée sur les 6 court de tennis

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le Montreux Tennis Club

Mesures

Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection suivantes :

2.1. Acceptation et respect par le/la joueur/joueuse de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le Montreux Tennis Club. **Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et adolescents respectent eux aussi pleinement les directives**

2.2. Application des règles d'hygiène de l'OFSP et concernant le nettoyage des installations (courts et lignes)

2.3. Réservation d'un court à l'avance par internet ou à la borne au club house. **Cette réservation est absolument indispensable pour le traçage d'éventuelles chaînes d'infection.**

2.4. Éloignement social (au moins 2 mètres de distance entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique et donc pas de poignée de mains)

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains (solution hydro alcoolique par exemple) à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie

Les joueurs n'échangent aucun objet

Chaque joueur de tennis amène ses propres balles

Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur doit avoir ses propres balles **marquées distinctivement**. On évite également de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. **On ne sert qu'avec ses propres balles**. On redonne au partenaire les balles qui ne sont pas les siennes avec le pied ou la raquette.

Les courts et les lignes sont balayés après chaque partie. Des gants de protection sont disponibles chez le restaurateur

Chacun ramène ses débris (bouteilles, etc.) à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de présence

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de présence minimale sur les courts

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés avec les coordonnées personnelles.

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur le court plus de 5 minutes avant leur temps de jeu et doivent avoir quitté le court au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu

2.4 Éloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du Montreux Tennis Club.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 m² par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le Montreux Tennis Club

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables de l'application et du respect des mesures de protection définies par le MTC dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis (plus un enseignant) nécessitent l'autorisation explicite du comité du MTC

Le comité du Montreux Tennis Club informe les Professeurs et le responsable de l'école de tennis et l'école de compétition du contenu et de l'application du règlement. Le comité autorise la reprise des enseignements en groupe de 4 élèves maximum avec 1 enseignant

3.2. Éloignement social et taille maximale des groupes

Éloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 m² par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.

L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel plutôt qu'à l'entraînement en groupe.

Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.

En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le Montreux Tennis Club

Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant (gel hydro alcoolique, par exemple)

Les poignées des paniers de balles et tout le matériel pédagogique sont régulièrement désinfectés par les professeurs de tennis

3.4. Entraînements annoncés

Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation **(avec les noms des groupes.)** S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du Montreux Tennis Club

3.5. Information des membres

Mesures

Les membres, actifs et passifs, du Montreux Tennis Club ont été informés de toutes les règles de conduite par l'envoi, par internet, du présent plan de protection

Annexes

Annexe

Conclusion

Ce document a été établi par le Montreux Tennis Club et a été remis par internet (email personnel) à tous les membres actifs et passifs. Il a été expliqué individuellement à ceux qui l'ont souhaité.

Marlyse Curchod, Présidente et personne mandatée Covid_19 par Swisstennis, le 2 mai 202





REGLEMENT MTC 2020

OUVERTURES DES COURTS		
Lundi – Dimanche Attention nouveau règlement !	Courts 1, 2 et 3 : de 07h30 à 13h30 et de 14h00 à 22h00	Courts 4, 5 et 6 : de 07h00 à 22h00
L'utilisation des courts peut être temporairement restreinte pour des besoins d'entretien ou en cas de mauvais état, ainsi que pour des entraînements, cours, leçons ou lors de compétitions. Seul le responsable de l'entretien est habilité à décider de l'ouverture ou de la fermeture des courts		
PRINCIPE		
Chaque membre actif du Montreux Tennis Club dispose :		
<ul style="list-style-type: none">• d'un nom d'utilisateur• d'un mot de passe• d'une carte magnétique personnalisée• Muni de son ID d'utilisateur et de son mot de passe de membre actif, le membre peut pré-réserver ou réserver ses heures de jeux depuis son ordinateur, tablette ou Mobile.• Muni de sa carte magnétique de membre actif, le membre peut pré-réserver ou réserver ses heures de jeux sur la borne se trouvant au club-house.		
En cas d'empêchement, la pré-réservation ou la réservation doit être annulée dès que possible. La carte personnelle du membre actif est intransmissible, les noms des personnes inscrites à l'heure de la réservation doivent correspondre aux personnes présentes physiquement sur le court		
LA PRÉ-RESERVATION (À 7 JOURS)		
<ul style="list-style-type: none">• Chaque membre peut effectuer 2 pré-réservations, pendant les heures d'ouverture, samedi et dimanche compris. La pré-réservation est possible 7 jours à l'avance• Pour qu'une pré-réservation soit valable, les noms de deux joueurs (en double ou en simple) doivent figurer sur le tableau de réservation après avoir été introduits dans le système• Jusqu'à nouvel ordre et pendant l'application de ce plan de protection les deux joueurs de simple ou de double ne doivent pas confirmer leurs présences avant de pénétrer sur le court, en passant leur carte de membre sur le lecteur de la borne au club-house• Une seule heure à la fois pour les simples est possible (par exemple de 9h00 à 10h00). La nouveauté 2020 est que vous pouvez réserver de suite une nouvelle heure dès que vous avez joué. Il n'est pas possible de réserver 2 heures de suite, sauf pour les doubles avec 4 joueurs du club actifs ou 2 membres actifs avec 2 invités• Pour les jeux de doubles : Lors de la pré-réservation ou réservation, seuls les 2 noms des membres actifs doivent être portés dans le système de réservation. Les deux autres personnes du double sont dès lors, soit des membres actifs du club, soit des invités à CHF 20.00 -- par heure, facturés 2 fois par année aux membres qui ont effectué la réservation		
LOCATION DE COURTS POUR LES NON-MEMBRES CHF 40. --		
Lundi à Vendredi /1 jour à l'avance	De 07h30 à 13h30 et de 14h00 à 17h00 sur les courts 1-2-3 et de 07h00 à 17h00 sur les courts 4-5-6, payable au Restaurant avant de jouer	
Samedi et Dimanche	Réservation le jour même par téléphone au 021 961 22 81 ou directement au Bar du Restaurant.	
INVITATION MEMBRE ACTIF AVEC UN NON-MEMBRE CHF 20. --		



Lundi au Dimanche	De 07h00 à 22h00 sur les courts 4-5-6 sans restriction	De 07h30 à 13h30/14h00 à 22h00 sur les courts 1-2-3 sans restriction
Les membres actifs bénéficient de 2 invitations gratuites par saison. Les doubles entre 2 membres actifs et 2 joueurs non-membres, sont à réserver sous « invitation non membres », les CHF 20. -/heure sont facturés au membre actif qui a effectué la réservation		

RESERVATION D'UN COURT / CONFIRMATION

Par la borne du club	Choisir le terrain, cliquer dessus et passer la carte de membre sur le lecteur de code barre. Par fair-play, merci de ne pas réserver un court sous d'autres noms que le vôtre et celui de votre partenaire. Vous avez 2 réservations fixes par semaine. Une fois joué, vous pouvez à nouveau faire une réservation dans la même semaine
Par internet (Pré-réservation)	Aller sur www.montreux-tennis-club.ch/ rubrique "Réservation". Saisir à gauche sous « se connecter » votre nom d'utilisateur et le mot de passe (reçu du secrétariat). Le membre doit confirmer la réservation sur la borne du Club au plus tard 10 minutes après le début de l'heure de jeu, sans quoi elle est affichée avec une croix rouge (ceci n'est pas nécessaire pendant la durée du plan de protection) ; pour le système, ceci veut dire que vous n'êtes pas physiquement sur le court et que d'autres joueurs peuvent venir jouer à votre place. Après 5 réservations non confirmées, votre carte est bloquée

TOURNOIS ET ANIMATIONS

Le comité planifie en début de saison les activités sportives du club, interclub, tournoi etc. et mentionne sur le système les réservations de toutes les manifestations
Exceptionnellement, le gardien, le restaurateur ou un membre du comité peut user d'un droit de priorité sur les réservations qui auraient été faites par les membres, ceci lors de tournois ou d'interclubs ou pour d'autres raisons. En cas d'annulation d'une réservation les membres sont informés par un mail généré automatiquement par le système

PROFESSEURS DE TENNIS

Les professeurs agréés par le club ont le droit de pré-réserver des terrains d'après leurs besoins d'enseignement en leçons privées ou groupe. Des réservations journalières sont possibles dans la mesure des disponibilités

APPRENTIS, ETUDIANTS ET JUNIORS DES 17 ANS

Les jeunes joueurs entre 17 et 20 ans sont considérés comme membres actifs à part entière. Ils jouissent des mêmes prérogatives que les membres adultes et ils sont soumis aux mêmes règles en ce qui concerne l'utilisation des courts

JUNIORS DE MOINS DE 17 ANS (6 À 16 ANS)

Les juniors de moins de 17 ans peuvent faire une pré-réservation ou une réservation journalière et jouer tous les jours entre eux sur les courts 4-5 et 6 jusqu'à 18h00. Ils ne peuvent réserver et utiliser les courts 1-2-3 qu'en étant accompagnés d'un membre actif du MTC ou d'un invité adulte **non membre** au prix de CHF 20. -- . **Les consignes du gardien ou des professeurs sont à respecter**

ECLAIRAGE DES COURTS



Vu l'importance du coût d'exploitation, le gardien est autorisé à grouper les réservations en fonction d'un éclairage rationnel. L'extinction a lieu à 22h30. Il faut quitter impérativement les courts brossés à 22h00 pour laisser libre accès au gardien pour l'entretien des courts et l'arrosage.

ENTRETIEN DES COURTS

Cinq minutes avant la fin de chaque partie, les joueurs ont l'obligation de brosser les courts et de suspendre le filet de brossage à l'endroit prévu, nettoyer les lignes avec la brosse et arroser selon les indications du gardien, **et emporter ses débris chez soi (bouteilles, etc.), conformément au plan de protection**. A la sortie du court, les joueurs doivent nettoyer leurs chaussures dans les pédiluves prévus à cet effet. Ceci est également valable lorsqu'ils accèdent au club-house. Les joueurs sont priés de ne pas s'asseoir avec des habits de tennis mouillés sur les coussins des canapés de la terrasse, sauf s'ils mettent un linge sur les coussins. Il n'est pas permis de s'asseoir aux endroits publics, terrasses ou restaurant à torse nu.

INTEMPÉRIES ET TRAVAUX

En cas d'intempéries les courts ne seront mis à disposition des joueurs que si l'autorisation de jouer est donnée par le gardien du club, ou par le restaurateur ou un membre du comité.

Ces mêmes personnes peuvent interrompre le temps de jeu en cas de nécessité.

TENUE DES JOUEURS

Une tenue de tennis adéquate est exigée, avec chaussures à petit profil. Il est, en particulier, interdit de jouer à torse nu.

DIVERS

Les jeux d'argent sont interdits dans l'enceinte du Montreux Tennis Club. Le MTC n'est pas responsable des objets et valeurs perdus ou volés dans l'enceinte du club. Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du club

RESPECT DU RÈGLEMENT

En cas de non-respect avéré du règlement par un membre, le comité se réserve le droit de retirer temporairement ou définitivement l'accès au système de réservation, d'adresser un avertissement, voire conformément à l'art. 11, lettre c, des statuts de prononcer l'exclusion du membre concerné. Le comité se réserve la possibilité de modifier le règlement dès l'instant où les intérêts et la bonne marche du club l'exigent. Le gardien et les membres du comité sont chargés de veiller à l'application de ces dispositions.

DÉLAI DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Si la cotisation n'est pas réglée à fin avril, l'accès au système de réservation sera bloqué pour le membre concerné